



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce hors taxes

Question écrite n° 15713

## Texte de la question

M. Pierre Hériaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la perspective d'une suppression du commerce hors taxes intracommunautaire, le 30 juin 1999. En 1991, la Commission européenne s'était engagée à réaliser une étude d'impact sur les conséquences économiques et sociales de la suppression de ce secteur d'activités. Actuellement, elle s'y refuse arguant du fait que le dossier est « juridiquement clos ». Or, le 2 mars dernier, le Premier ministre charge le député André Capet d'une mission d'étude sur les conséquences, en France, de la suppression du duty free. De plus, ce dossier n'est pas franco-français puisqu'en Allemagne les deux chambres se sont prononcées contre son abolition : le Bundestag, le 5 juin 1997, et le Bundesrat, le 7 novembre dernier. De son côté, le Conseil européen des ministres des transports, inquiets de la menace que fait peser la suppression du duty free sur le financement des infrastructures aéroportuaires et la viabilité de certaines lignes maritimes, a voté le 17 mars 1998 une demande d'étude d'impact. Enfin, le 3 avril dernier, le Parlement européen a exigé, à l'unanimité, une demande d'étude d'impact « en urgence absolue ». Seul le conseil Ecofin a le pouvoir d'obliger la commission à effectuer cette étude. Il lui demande donc de confirmer la position du gouvernement vis-à-vis de cette étude, et quand le sujet sera mis à l'ordre du jour du conseil Ecofin par l'un des Etats membres.

## Texte de la réponse

Conformément aux directives adoptées en 1991 et 1992, le régime des ventes hors taxes au bénéfice des seuls voyageurs qui se rendent par voie aérienne ou maritime dans un autre Etat membre ou qui empruntent le tunnel sous la Manche doit prendre fin le 30 juin 1999. Le Gouvernement est conscient des conséquences économiques et sociales que l'entrée en vigueur de cette décision pourrait entraîner sur certaines régions et sur les compagnies maritimes assurant le trafic transmanche. C'est pourquoi le Premier ministre a confié à M. André Capet, député du Pas-de-Calais, la mission d'évaluer l'impact que pourrait avoir la suppression du commerce hors taxes. Par ailleurs, lors du conseil des ministres des finances du 19 mai dernier, les Etats membres ont obtenu de la Commission qu'elle réfléchisse aux modalités selon lesquelles les conséquences défavorables de la suppression du commerce hors taxes sur l'activité des régions concernées pourraient être atténuées à l'échelon national ou communautaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Hériaud](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15713

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 juin 1998, page 3208

**Réponse publiée le** : 17 août 1998, page 4579